

Ville de Caraquet **Description de poste**

Préposé ou préposée aux espaces verts (journalier ou journalière)

TITRE DE L'EMPLOI : Préposé ou préposée aux espaces verts (journalier ou journalière)

DÉPARTEMENT : Travaux publics

RESPONSABLE : Surintendant des travaux publics

BUT DE LA POSITION : Assurer un entretien des pelouses et du mobilier urbain de la municipalité dans le but de maintenir la ville propre et esthétique.

DESCRIPTION DE LA FONCTION

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS :

- Faire la tonte du gazon sur les terrains de la Ville;
- Faire de l'élagage et du débroussaillage au besoin;
- Installer les bancs, les poubelles, les bacs à fleurs, etc. au début de la saison estivale et les ramasser à la fin de celle-ci;
- Entretien du mobilier urbain;
- Vider les poubelles de la Ville chaque semaine;
- Être prêt à faire des heures supplémentaires, au besoin;
- Respecter le programme de sécurité implanté par la municipalité et les lois et règlements provinciaux.
- Tenir tout équipement ou outil en bonne condition;
- Effectuer tout autre travail que pourrait lui demander son superviseur ou son suppléant en son absence;
- Pourrait être appelé à un autre service de la Ville au besoin;
- Développer et maintenir de bonnes relations de travail avec ses collègues;
- Rapporter toute défectuosité d'équipement ou matériel à son supérieur immédiat;

QUALIFICATIONS :

- Posséder un diplôme d'études secondaires (12^e année);
- Être habile à lire et à écrire;
- Cinq (5) ans d'expérience comme journalier(ère) ou l'équivalent;
- Posséder un permis de conduire de classe 5 ou supérieure;
- Faire du travail manuel;
- Avoir une bonne forme physique;
- Travailler dans un environnement flexible;
- Avoir un bon esprit d'équipe;
- Avoir de l'initiative et un bon jugement;
- Accomplir ses tâches sans surveillance constante, être proactif(ve) et polyvalent(e)

CONDITIONS DE TRAVAIL : Selon l'entente collective

HEURES DE TRAVAIL : de 8 h à 17 h et de 7 h 30 à 16 h 30

DURÉE DU TRAVAIL : Permanent saisonnier (environ 6 mois)

RÉVISÉE EN JANVIER 2024